



SOMMAIRE

|   | Pages |
|---|-------|
| Point 23 de l'ordre du jour:<br>Développement et coordination des activités des organismes des Nations Unies  |       |
| a) Rapports du Comité du programme et de la coordination et des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination                             |       |
| b) Rapport annuel du Comité administratif de coordination   |       |
| c) Rapports des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique   |       |
| d) Dépenses des organismes des Nations Unies relatives aux programmes   |       |
| e) Activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des transports  |       |
| f) Application des paragraphes 3 et 4 de la partie I de la résolution 1281 (XLIII) du Conseil   |       |
| Rapports du Comité de coordination . . . . .  | 211   |
| Point 24 de l'ordre du jour:<br>Application des recommandations du Comité <i>ad hoc</i> d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées |       |
| Rapport du Comité de coordination . . . . .   | 212   |
| Point 26 de l'ordre du jour:<br>Activités des organismes des Nations Unies en cas de catastrophe naturelle  |       |
| Rapport du Comité de coordination . . . . .   | 212   |
| Point 13 de l'ordre du jour:<br>La mer  |       |
| a) Ressources de la mer   |       |
| b) Sciences et techniques de la mer   |       |
| Rapport du Comité de coordination . . . . .   | 213   |
| Points 2 et 3 de l'ordre du jour:<br>Examen général de la politique économique et sociale internationale ( <i>reprise des débats de la 1543<sup>e</sup> séance et fin</i> )                           |       |
| Conséquences économiques et sociales du désarmement ( <i>reprise des débats de la 1552<sup>e</sup> séance et fin</i> ) . . . . .  | 213   |
| Incidences financières des décisions du Conseil. . . . .  | 213   |
| Pouvoirs des représentants . . . . .  | 213   |
| Point 31 de l'ordre du jour:<br>Dispositions relatives au rapport du Conseil à l'Assemblée générale . . . . .   | 213   |
| Ajournement de la session. . . . .  | 214   |

Président : M. PÉREZ GUERRERO (Venezuela).

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement et coordination des activités des organismes des Nations Unies

a) Rapports du Comité du programme et de la coordination et des réunions communes du Comité du programme et

de la coordination et du Comité administratif de coordination

- b) Rapport annuel du Comité administratif de coordination
- c) Rapports des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique
- d) Dépenses des organismes des Nations Unies relatives aux programmes
- e) Activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des transports
- f) Application des paragraphes 3 et 4 de la partie I de la résolution 1281 (XLIII) du Conseil

RAPPORTS DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4568, E/4571, E/4585, E/4586)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur les subdivisions a, b et c du point 23 de l'ordre du jour (E/4571) et à se prononcer sur les projets de résolution I à V contenus au paragraphe 16 de ce rapport.

I. RENFORCEMENT DU RÔLE DE COORDINATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET LES DOMAINES D'ACTIVITÉ CONNEXES DES ORGANISMES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉS DES NATIONS UNIES

*A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté.*

II. QUESTIONS RÉSULTANT DES RAPPORTS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE COORDINATION ET DU COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION

*A l'unanimité, le projet de résolution II est adopté.*

III. COORDINATION SUR LE PLAN NATIONAL

2. M. DIALLO (Haute-Volta) dit que le libellé du sixième alinéa du préambule ne le satisfait pas entièrement: l'expression « entre autres choses est » semble sous-entendre qu'il existe d'autres problèmes que celui des décisions contradictoires.

3. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) propose que les mots en question soient remplacés par l'expression « est entre autres causes ».

4. M. GREGH (France) accepte cet amendement.

*L'amendement des Etats-Unis est adopté.*

*A l'unanimité, le projet de résolution III, ainsi modifié, est adopté.*

IV. ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

*A l'unanimité, le projet de résolution IV est adopté.*

**V. RAPPORTS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES, DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE COORDINATION**

*A l'unanimité, le projet de résolution V est adopté.*

5. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur la subdivision *d* du point 23 de l'ordre du jour (E/4585) et à se prononcer sur le projet de décision qui figure au paragraphe 3 de ce rapport.

*A l'unanimité, le projet de décision est adopté.*

6. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur la subdivision *e* du point 23 de l'ordre du jour (E/4568) et à se prononcer sur les projets de résolution I et II qui figurent au paragraphe 7 de ce rapport.

**I. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS ENTRE LES DIFFÉRENTS SERVICES DU SÉCRÉTARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES CHARGÉS DES QUESTIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS MARITIMES ET AUX PORTS**

7. M. GREGH (France) rappelle que, lors de l'examen du projet de résolution au Comité de coordination, la délégation française a fait des réserves au sujet de la rédaction du paragraphe 3 du dispositif. Elle a d'autres réserves à formuler quant au fond de ce paragraphe, mais elle est disposée à voter le texte, étant entendu que ledit paragraphe n'autorise pas un transfert total ou partiel des attributions actuellement exercées par un organe ou organisme des Nations Unies à l'un ou l'autre des deux services qui y sont cités.

8. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. ALLEN (Royaume-Uni) et M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) approuvent les remarques du représentant de la France.

*Le projet de résolution I est adopté.*

**II. ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS**

*A l'unanimité, le projet de résolution II est adopté.*

9. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur la subdivision *f* du point 23 de l'ordre du jour (E/4586) et à se prononcer sur le projet de décision et les projets de résolution I à IV qui figurent au paragraphe 4 de ce rapport.

*A l'unanimité, le projet de décision est adopté.*

**I. PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

*A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté.*

**II. PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

*A l'unanimité, le projet de résolution II est adopté.*

**III. PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET**

**L'EXTRÊME-ORIENT ET DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE**

*A l'unanimité, le projet de résolution III est adopté.*

**IV. PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

10. M. FORTHOMME (Belgique) fait observer que le rapport du Comité de coordination n'indique pas la raison pour laquelle, au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, une partie du texte de l'article 162 du règlement intérieur se trouve entre crochets. Il croit comprendre qu'il appartient à l'Assemblée générale de décider si les mots en question doivent ou ne doivent pas être maintenus, mais le rapport du Conseil à l'Assemblée devrait contenir une explication à ce sujet.

11. M. HILL (Sous-Secrétaire général aux affaires inter-organisations) précise que le Service juridique a voulu proposer deux variantes et laisser à l'Assemblée générale le soin de choisir le libellé qu'elle préfère.

12. Le PRÉSIDENT pense que le Conseil est d'accord pour que cette explication figure dans son rapport à l'Assemblée générale.

*Il en est ainsi décidé.*

*A l'unanimité, le projet de résolution IV est adopté.*

**POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Application des recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées**

**RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4572)**

13. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur le point 24 de l'ordre du jour (E/4572) et à se prononcer sur les projets de résolution I et II, qui sont contenus au paragraphe 5 de ce rapport.

**I. COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL**

14. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) propose d'ajouter les mots « et à la résolution 1264 (XLIII) du Conseil », après les mots « la résolution 2292 (XXII) de l'Assemblée générale », au paragraphe 1 du dispositif.

*Il en est ainsi décidé.*

*A l'unanimité, le projet de résolution I, ainsi modifié, est adopté.*

**II. PLANIFICATION À LONG TERME**

*A l'unanimité, le projet de résolution II est adopté.*

**POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Activités des organismes des Nations Unies en cas de catastrophe naturelle**

**RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4573)**

15. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur le point 26 de

l'ordre du jour (E/4573) et à se prononcer sur la recommandation contenue au paragraphe 4 de ce rapport.

16. M. BERQUIST (Suède) pense qu'il devrait être entendu que le projet de résolution en question (E/AC.24/L.353) sera examiné au début de la reprise de la quarante-cinquième session du Conseil.

17. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil accepte la recommandation du Comité de coordination avec cette précision.

*Il en est ainsi décidé.*

### POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

#### La mer

##### a) Ressources de la mer

##### b) Sciences et techniques de la mer

#### RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION (E/4584)

18. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de coordination sur le point 13 de l'ordre du jour (E/4584) et à se prononcer sur les projets de résolution (I à III) contenus au paragraphe 8 de ce rapport.

#### I. SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA MER

*A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté.*

#### II. RESSOURCES DE LA MER

*A l'unanimité, le projet de résolution II est adopté.*

#### III. PROGRAMME À LONG TERME POUR L'EXPLORATION DE LA MER

19. M. GALLARDO MORENO (Mexique) constate que, malgré les réserves formulées et les doutes exprimés par de nombreuses délégations à l'égard du texte du projet de résolution III et malgré les consultations intervenues entre les auteurs du projet et d'autres délégations, le rapport se borne à indiquer que le Comité de coordination a adopté à l'unanimité le projet de résolution révisé. Le rapport devrait, à son sens, reproduire le texte intégral de toutes les explications de vote et indiquer toutes les réserves formulées au Comité (362<sup>e</sup> séance). Ces réserves devraient être aussi consignées dans le compte rendu analytique de la présente séance.

20. M. BUCETA (Argentine), rappelant les réserves formulées par la délégation argentine au Comité de coordination, réaffirme les droits exclusifs de son gouvernement en ce qui concerne l'exploration des régions marines, y compris le plateau continental. Ces régions ne peuvent être explorées par d'autres Etats ou par des organisations internationales qu'avec le consentement du Gouvernement argentin.

21. M. AL-MUTAIR (Koweït) réitère les réserves formulées par la délégation du Koweït au sujet du projet de résolution et réaffirme les droits souverains de son pays

sur les régions marines, y compris le plateau continental et les eaux territoriales. Il tient à ce que ces réserves soient reproduites *in extenso* dans le rapport du Conseil.

22. M. KIRDAR (Turquie) s'associe aux observations qui ont été faites au sujet du projet de résolution.

23. M. BRUNI CELLI (Venezuela), M. KRISHNAN (Inde), M. NAYERI (Iran) et M. BRILLANTES (Philippines) réitèrent les réserves formulées au nom de leurs gouvernements au sein du Comité de coordination et souscrivent à la proposition du représentant du Mexique tendant à faire figurer, dans le rapport du Conseil, le texte intégral de ces réserves et des explications de vote qui ont été faites au Comité.

24. Le PRÉSIDENT dit que les déclarations qui viennent d'être faites seront consignées dans le compte rendu analytique de la présente séance et que les mentions appropriées seront portées dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale. L'adoption à l'unanimité du projet de résolution III par le Conseil n'annulera aucune des réserves faites par les délégations.

*A l'unanimité, le projet de résolution III est adopté à cette condition.*

### POINTS 2 ET 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**Examen général de la politique économique et sociale internationale (reprise des débats de la 1543<sup>e</sup> séance et fin)**

**Conséquences économiques et sociales du désarmement (reprise des débats de la 1552<sup>e</sup> séance et fin)**

25. Le PRÉSIDENT déclare que, aucun projet de résolution n'ayant été déposé au sujet des points 2 et 3 de l'ordre du jour, le Conseil a terminé l'examen de ces points.

**Incidences financières des décisions du Conseil (E/4581)**

26. Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général (E/4581).

*Il en est ainsi décidé.*

### Pouvoirs des représentants (E/4577)

27. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le rapport du Président et des Vice-Présidents relatif aux pouvoirs des représentants à la quarante-cinquième session du Conseil (E/4577).

### POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR

**Dispositions relatives au rapport du Conseil à l'Assemblée générale (E/L.1213)**

28. Le PRÉSIDENT rappelle que, les années précédentes, le Conseil a autorisé le Président à établir le rapport du Conseil à l'Assemblée générale en consultation avec les Vice-Présidents et le secrétariat. Il demande au Conseil s'il désire maintenir cette pratique.

29. M. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate que les débats ont révélé qu'on admet généralement la complexité de la situation économique et sociale dans le monde, et ont montré la nécessité urgente de supprimer les obstacles qui s'opposent à la normalisation de cette situation et à l'action entreprise par les Nations Unies en vue de promouvoir une coopération internationale profitable pour tous. La délégation soviétique estime donc que le rapport du Conseil devrait mettre en évidence les facteurs défavorables au développement économique et social qu'ont fait apparaître les échanges de vues intervenus pendant les débats. Maintes délégations ont signalé les conséquences dangereuses de la course aux armements et ont souligné l'importance — du point de vue de l'action à poursuivre dans ce domaine — de l'approbation, par l'Assemblée générale, du projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le débat sur les conséquences économiques et sociales du désarmement a montré que cette question continue d'être vitale. Aussi le rapport du Conseil devrait-il, compte tenu de la résolution 2171 (XXI) de l'Assemblée générale, non seulement souligner l'urgence du problème du désarmement, mais aussi identifier les obstacles au désarmement. Il devrait en outre faire état des répercussions fâcheuses des conflits armés actuels sur le développement de certains pays et sur les relations économiques internationales, en général. En appelant l'attention de l'Assemblée générale sur les vues exprimées au cours des débats, le Conseil favorisera de nouvelles études des conséquences économiques et sociales du désarmement et incitera à redoubler d'efforts pour mettre fin à la course aux armements.

30. Les membres du Conseil ont accordé de l'importance à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies. La discussion a révélé l'intérêt que présentait cette action pour les pays en voie de développement, ceux d'Afrique notamment. Le Conseil peut jouer un rôle de premier plan dans la coordination et l'orientation des activités des institutions spécialisées dans ce domaine. L'Assemblée générale devrait être informée des mesures qui sont encore nécessaires pour accélérer l'application de la Déclaration et pour liquider les vestiges du colonialisme et du racisme.

31. Les délégations des pays en voie de développement et des pays socialistes ont parlé en termes énergiques de la nécessité de normaliser le commerce international, en s'inspirant des principes adoptés à la première session de la CNUCED et des décisions de la deuxième session, notamment en ce qui concerne le commerce des produits de base et des articles manufacturés. Le rapport doit faire ressortir que la solution des problèmes qui se posent dans ce domaine, aiderait beaucoup les pays en voie de développement à mobiliser leurs ressources intérieures et leurs ressources en devises et contribuerait grandement à la réalisation des objectifs de la présente Décennie du développement et de ceux qui sont proposés pour les années soixante-dix. Les discussions relatives aux programmes de l'Organisation des Nations Unies pour ces années-là ont témoigné d'une conception plus constructive de l'élabo-

ration de ces programmes et indiqué les moyens de renforcer le rôle du Conseil à cet égard. M. Zakharov espère que les observations formulées par la délégation soviétique quant aux objectifs et au contenu des programmes de la deuxième Décennie seront reproduites d'une manière très complète dans le rapport. Il pense que le Conseil devrait poursuivre son étude des divers aspects de l'utilisation des ressources humaines, notamment de la formation de personnel national qualifié, du problème de l'exode des élites et du droit des pays en voie de développement à une compensation dans ce domaine.

32. Bien que les discussions relatives à ces questions n'aient pas toujours fait apparaître une complète unanimité, elles ont révélé de nouveaux éléments positifs qui nécessitent d'autres recherches. La mention de toutes ces discussions dans le rapport du Conseil peut servir de point de départ à de nouvelles études de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies et aboutir à une approche plus dynamique des problèmes économiques et sociaux. On a particulièrement insisté sur la nécessité de plus en plus grande de renforcer le rôle de coordination du Conseil, ce qui contribuera à accroître l'efficacité des travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

33. La question de l'universalité des organes des Nations Unies a été soulevée à maintes reprises, et quelques progrès ont été réalisés en ce sens pendant la présente session. Ce fait devrait aussi être mentionné dans le rapport du Conseil.

34. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) appuie la proposition du Président d'établir le rapport du Conseil conformément à la pratique appliquée jusqu'ici. Il est persuadé que le secrétariat fera en sorte que le rapport reflète fidèlement les opinions exprimées par tous les membres du Conseil. Il ne voit pas l'utilité, à cette heure tardive, d'énumérer les questions débattues pendant la session, ou encore de réitérer les observations faites par la délégation des Etats-Unis au cours de ces débats, en ce qui concerne notamment son opposition à la suggestion de la délégation soviétique tendant à modifier l'orientation du programme de l'ONU relatif aux conséquences économiques et sociales du désarmement.

35. Le PRÉSIDENT déclare que le secrétariat fera en sorte que les remarques du représentant de l'Union soviétique soient mentionnées dans le rapport du Conseil, d'une façon aussi complète que possible. En l'absence d'objections il propose que le rapport soit établi conformément aux dispositions indiquées dans la note du Secrétaire général (E/L.1213).

*Il en est ainsi décidé.*

#### Ajournement de la session

36. Le PRÉSIDENT déclare que la quarante-cinquième session du Conseil a fourni la première occasion véritable d'évoquer et d'étudier les perspectives d'avenir après la deuxième session de la CNUCED. Le Conseil, qui est chargé, en vertu de la Charte des Nations Unies, d'inspirer et de coordonner les politiques internationales en matière économique et sociale, n'a pas toujours réussi à s'acquitter

pleinement de cette fonction. Il doit accepter des responsabilités plus grandes, améliorer ses méthodes de travail, rationaliser ses procédures et ses débats et faire face à un volume croissant de questions et de documents.

37. Le thème dominant des débats du Conseil a été la Décennie du développement. Il a été procédé, d'une part, à une sorte d'examen de conscience, à une évaluation des réalisations de la Décennie en cours et, d'autre part, à un examen préliminaire des préparatifs de la deuxième Décennie. Deux tendances distinctes se sont manifestées lors du débat général: un sentiment de déception et un sentiment d'optimisme prudent; et la déclaration d'ouverture du Secrétaire général (1531<sup>e</sup> séance) a reflété cette dualité. Les tendances et les chiffres indiqués dans les documents dont le Conseil était saisi ne sont pas encourageants. Dans l'ensemble, les pays pauvres sont de plus en plus à la traîne des pays riches et le volume du financement international est resté stationnaire, malgré les efforts considérables accomplis par certains pays avancés. A la deuxième session de la CNUCED, il a été décidé que les contributions des pays développés devaient représenter 1 % de leur produit national brut, mais il s'est avéré impossible de s'entendre sur la date à laquelle cet objectif devait être atteint et, dans l'ensemble, les résultats de la Conférence ont été très limités. Néanmoins, on peut faire preuve d'un optimisme prudent. La complexité du processus de développement économique est mieux comprise à l'heure actuelle qu'elle ne l'était dans le passé. L'industrialisation s'accélère dans l'ensemble du monde en voie de développement, et l'on accorde une importance particulière à l'agriculture, sans négliger les autres secteurs de l'économie. Les premiers résultats des progrès de la technologie agricole commencent à se faire sentir, parfois de façon impressionnante.

38. Etant donné que la politique alimentaire et l'assistance alimentaire comptent parmi les principaux éléments d'une stratégie globale, il est regrettable que le Conseil n'ait pas eu le temps d'étudier ces questions, car un problème d'une telle complexité et d'une telle ampleur, qui met en jeu des intérêts aussi contradictoires, est justement le genre de problème à propos duquel le Conseil devrait définir le cadre général des discussions et des mesures à prendre, conformément à la Charte des Nations Unies.

39. En fin de compte, la communauté mondiale est maintenant mieux en mesure d'entreprendre un programme d'action concertée pour la deuxième Décennie du développement. Les objectifs fixés pour la Décennie en cours étaient plutôt simplistes, et il faut espérer que les objectifs de la prochaine Décennie auront une signification plus concrète. Le Secrétaire général a entrepris un important travail de recherche technique à cette fin, en consultation avec le Comité de la planification du développement et d'autres organismes des Nations Unies.

40. L'établissement de certains objectifs par la communauté mondiale donnera nécessairement un élan considérable aussi bien à la réflexion qu'à l'action, mais la réalisation effective de ces objectifs dépendra en définitive de la vigueur avec laquelle les pays, pris séparément, élaboreront et appliqueront des politiques appropriées,

ainsi que d'une action concertée de leur part. Dans son rapport sur sa troisième session (E/4515), le Comité de la planification du développement a de nouveau rappelé au Conseil qu'il existe encore bien souvent un écart énorme, dans les pays en voie de développement, entre l'élaboration du plan et son exécution. Ce Comité a également formulé une série de propositions constructives sur la planification en Afrique et fera sous peu d'autres propositions concernant l'Asie et l'Extrême-Orient.

41. La responsabilité principale du développement incombe aux pays en voie de développement, mais leurs efforts, comme le Conseil l'a fréquemment réaffirmé, ne peuvent aboutir que si les pays membres de la communauté mondiale qui sont économiquement développés adoptent des politiques favorables. Il faut que les décisions importantes prises à cet égard par la CNUCED à New Delhi soient appliquées le plus tôt possible. Le Conseil ne peut qu'être préoccupé en constatant que le courant net des ressources en provenance des pays développés a généralement eu tendance à diminuer ces dernières années, alors que le courant inverse des capitaux en provenance des pays en voie de développement a augmenté rapidement.

42. Il reste urgent de libéraliser les conditions de l'aide et il est évident que le facteur le plus important pour la réussite de la prochaine Décennie est la volonté politique des gouvernements, aussi bien ceux des pays développés que ceux des pays en voie de développement, de faire tout ce que l'on peut raisonnablement attendre d'eux pour assurer le succès de cette Décennie. Le Conseil doit apporter une contribution considérable non seulement à la préparation de la Décennie, mais aussi à la stimulation des efforts en vue d'obtenir des résultats. En application de la résolution 1356 (XLV) du Conseil, le Comité économique tiendra des réunions entre les sessions, et l'expérience acquise pendant l'année qui vient aidera le Conseil à jouer un rôle plus positif dans la prochaine Décennie en contribuant à réaliser les objectifs fixés et en révisant ses mécanismes et ses procédures.

43. Tous les organismes des Nations Unies auront un rôle à jouer dans la deuxième Décennie du développement, mais la part qui devra revenir aux commissions économiques régionales sera prépondérante. Le volume et la complexité des tâches auxquelles les commissions ont à faire face augmentent d'année en année en même temps que l'expérience qu'elles acquièrent. Plusieurs représentants ont noté que les commissions régionales sont devenues des instruments de décentralisation très utiles et qu'elles ne cessent de resserrer et de développer leurs relations avec les organismes mondiaux des Nations Unies.

44. Le programme des Nations Unies pour le développement du commerce d'exportation offre un bon exemple de coordination des efforts des commissions économiques régionales avec d'autres organismes des Nations Unies et, à l'avenir, les commissions appliqueront les politiques du Centre CNUCED/GATT du commerce international créé en janvier 1968 en application de la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale. Le rôle joué par les commissions économiques régionales dans l'intégration régionale a été bien accueilli et est considéré comme une tentative pleine

de promesses, de la part des pays en voie de développement, pour régler entre eux certains problèmes. On a exprimé l'espoir, devant le Conseil, que les commissions économiques régionales apporteront une contribution importante à la mise en œuvre de la stratégie du développement au cours de la prochaine Décennie.

45. Il est évidemment trop tôt pour tenter d'esquisser les grandes lignes d'action de la prochaine Décennie, mais il est souhaitable d'établir un juste équilibre entre la mise en valeur des ressources naturelles et l'utilisation des ressources humaines, compte dûment tenu de leurs aspects économiques et sociaux. Il ne faut pas perdre de vue la question des ressources naturelles, car elle joue un rôle essentiel dans le progrès économique. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans sa déclaration d'ouverture, la découverte et l'exploitation des ressources naturelles sont d'une importance vitale pour les pays en voie de développement et les Nations Unies apportent une contribution très appréciable dans ce domaine. A la présente session, c'est sur la mer que le Conseil a fait porter l'essentiel de ses travaux. L'intérêt croissant que la communauté mondiale porte au problème des océans et de leurs ressources s'est nettement reflété dans les débats. C'est le Conseil qui a pris l'initiative dans ce domaine en adoptant, à sa quarantième session, sa résolution 1112 (XL) sur les ressources de la mer au-delà des limites de la juridiction nationale de chaque pays. Ce que l'on sait à l'heure actuelle des ressources de la mer est encore très limité et très incomplet et tous les membres du Conseil ont souligné la nécessité d'accroître les connaissances actuelles. A cet égard, il faut envisager un programme d'étude à long terme, comme le Conseil l'a décidé, et renforcer la coopération internationale en vue d'utiliser comme il convient les ressources potentielles des océans dans l'intérêt de toute l'humanité et en particulier des populations des pays en voie de développement. Trois résolutions importantes ont été adoptées à la présente session, qui traitent respectivement des ressources minérales [des mers [résolution 1380 (XLV)], de l'enseignement dans le domaine de l'océanographie [résolution 1382 (XLV)] et d'un programme international à long terme pour l'exploration de la mer [résolution 1381 (XLV)].

46. En revanche, le Conseil n'a pris aucune décision de fond en matière de politique des transports et de coordination des transports, bien qu'il s'agisse d'un secteur clé du développement, qui constitue un problème majeur. Néanmoins, le Conseil a procédé à d'utiles débats dans un domaine connexe, celui du tourisme, qui peut être d'une grande importance pour l'économie des pays en voie de développement. Ces débats l'ont amené à décider d'étudier la question plus avant à sa quarante-septième session et à demander au Secrétaire général d'établir un rapport donnant un tableau d'ensemble des activités des organismes des Nations Unies dans ce domaine.

47. L'une des caractéristiques marquantes de l'année écoulée a été le nombre croissant de questions touchant à des aspects scientifiques ou techniques dont le Conseil a eu à s'occuper. Les travaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement exercent une influence croissante, et le Conseil a noté avec satisfaction les liens étroits qui se sont instaurés

entre ce Comité et les organismes des Nations Unies. Le Conseil sera heureux de recevoir de nouveaux rapports du Comité consultatif dans des domaines tels que les ressources naturelles et l'enseignement des sciences, notamment le rapport sur le Plan d'action mondial (voir E/4552, par. 26), qu'il espère voir étroitement intégrer aux plans relatifs à la deuxième Décennie du développement. Le Conseil a également suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux du Comité consultatif sur la question des protéines.

48. Les propositions importantes faites par le Gouvernement suédois concernant le problème de la dégradation du milieu humain constituent un fait marquant dans les travaux de la présente session. Les délibérations du Conseil seront peut-être le point de départ d'une campagne mondiale visant à attirer l'attention sur ce problème qui, s'il n'est résolu, pourrait avoir pour effet d'annuler en grande partie les progrès réalisés en matière de développement économique.

49. Encore que ses débats aient porté surtout sur des problèmes d'organisation et de mécanismes, le Conseil a accordé beaucoup d'attention aux moyens de faciliter le transfert des connaissances techniques des pays développés aux pays en voie de développement. Il attend avec beaucoup d'intérêt le rapport que le Secrétaire général a été prié d'établir concernant les moyens et méthodes devant permettre d'élargir et d'intensifier les activités actuelles des organismes des Nations Unies dans ce domaine.

50. Les débats sur l'exode des compétences ont créé un lien naturel entre les problèmes de la science et de la technique et ceux des ressources humaines, qui se présentent sous deux aspects différents, l'un quantitatif, l'autre qualitatif. Les problèmes démographiques sont l'une des principales questions que le Conseil doit suivre de près. Comme le Secrétaire général l'a fait observer, il est très probable que pendant la deuxième Décennie du développement, l'accroissement de la population dépassera d'un tiers celui qui s'est produit pendant les années soixante; c'est pourquoi la Décennie devra, comme il l'a dit, insister sur la relation critique entre population et ressources et commencer à surmonter les problèmes qui découlent de cette relation. Les débats du Conseil sur cette question ont eu lieu au moment même où le Pape faisait une déclaration très importante sur ce sujet. Le Conseil a traité le problème de la population essentiellement sous l'angle de ses rapports étroits avec le développement industriel et agricole et avec l'amélioration du niveau de vie, de la santé et de l'éducation. Un problème aussi complexe et divers que celui de la population doit nécessairement être interprété de différentes manières, et les solutions doivent forcément varier selon les conditions économiques et culturelles qui caractérisent les différentes régions du monde. Le Conseil a reconnu que la relation fondamentale entre le développement et la population devrait être étudiée principalement à l'échelon régional. Pour atteindre les objectifs du développement, il importe d'associer les efforts dans le domaine démographique à ceux déployés sur le plan de la production, du commerce et des finances. On a mis l'accent sur le fait qu'il est nécessaire d'approfondir les connaissances pour mieux comprendre les problèmes démographiques et que les

organismes des Nations Unies doivent continuer leurs recherches dans cet important domaine.

51. La consécration de l'année 1968 aux droits de l'homme a fourni une occasion unique aux organisations des Nations Unies, aux gouvernements et à tous les hommes de bonne volonté de redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif du respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La célébration de l'Année internationale des droits de l'homme a été marquée par toute une gamme d'activités constructives sur les plans international, régional et national, dont le Conseil ne peut manquer d'apprécier toute l'importance. Les conclusions de la Conférence internationale des droits de l'homme qui s'est tenue à Téhéran sont exprimées dans plusieurs résolutions portant sur des questions qui présentent une grande importance pour la communauté mondiale, ainsi que dans la Proclamation de Téhéran, qui a été adoptée à l'unanimité. L'attention du Conseil a été fréquemment appelée sur l'importance des opinions exprimées et des résultats obtenus à Téhéran. Le Conseil lui-même, après avoir passé en revue les travaux de ses deux commissions techniques qui traitent des droits de l'homme, a adopté, lors de sa quarante-quatrième session, un certain nombre de résolutions importantes, dont plusieurs contiennent des projets de résolutions que le Conseil recommande pour adoption à l'Assemblée générale. Un fait extrêmement significatif, qui ressort des recommandations de la Conférence de Téhéran, reste l'inquiétude causée par les violations brutales des droits de l'homme, telles que la discrimination raciale, la renaissance des idéologies totalitaires et la politique d'*apartheid*. Parmi les résolutions adoptées, plusieurs ont trait à ces questions, et, dans sa résolution 1336 (XLIV), le Conseil a aussi exprimé sa préoccupation au sujet de l'exercice des droits de l'homme dans les territoires occupés à la suite des hostilités au Moyen-Orient.

52. Au nombre des recommandations relatives à la condition de la femme, on peut citer les mesures proposées par le Conseil, dans sa résolution 1325 (XLIV), en vue de l'application de la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité, le 7 novembre 1967, par sa résolution 2263 (XXII); on peut rappeler aussi que le Conseil, par sa résolution 1326 (XLIV), a approuvé la décision prise par la Commission de la condition de la femme de nommer un rapporteur spécial chargé de poursuivre l'étude de la condition de la femme et de la planification familiale.

53. L'une des principales leçons que l'on peut tirer de la première Décennie du développement est une reconnaissance plus nette de l'importance cruciale du facteur humain pour le développement et la nécessité pour chaque pays de mobiliser ses propres ressources humaines en même temps que ses ressources matérielles et financières pour promouvoir un progrès économique et social judicieux. La première Décennie du développement a montré que la transformation des structures et des comportements dans un sens compatible avec les besoins et les valeurs de la culture en cause est au moins aussi importante pour la modernisation de la société et de l'économie que les techniques nouvelles et l'intensification

des investissements de capitaux. L'expérience a montré que si l'on n'attache pas assez tôt, dans le processus de planification, l'attention qui convient aux facteurs qualitatifs sociaux et institutionnels qui peuvent entraver ou favoriser le développement, on compromet dès le départ le réalisme et l'efficacité de la planification. Les plans, pour être efficaces, doivent correspondre à une conception intégrée et globale du développement, comme le souligne le projet de déclaration sur le développement social<sup>1</sup> élaboré par la Commission du développement social, que le Conseil a examiné à sa quarante-quatrième session. Ce projet de déclaration marque une étape importante du processus de définition des grands principes et objectifs de la politique internationale dans le domaine social et, une fois mis au point par l'Assemblée générale, il devrait fournir des directives importantes aux organisations internationales et aux gouvernements dans leurs travaux de planification pour la Décennie à venir.

54. De nombreuses délégations ont déclaré qu'il était nécessaire non seulement que les gouvernements soient étroitement associés au processus de planification, mais aussi que les populations des pays en voie de développement participent consciemment à l'œuvre du développement. En décidant d'accorder une attention spéciale à l'information de l'opinion publique sur les problèmes du développement, le Conseil a déjà fait un pas dans la voie qui doit permettre de mieux comprendre l'œuvre de la prochaine Décennie et d'y participer plus activement. Si indispensable que soit l'existence d'une opinion publique éclairée, la mobilisation effective des ressources humaines des pays en voie de développement est tout aussi essentielle. Comme la Commission du développement social l'a souligné<sup>2</sup>, les ressources humaines sont les seules que, pratiquement, tous les pays en voie de développement possèdent en abondance, et elles constituent par conséquent la véritable source du progrès et de la croissance dans ces pays. Le Conseil a été à peu près unanime à proclamer l'urgence d'une action internationale destinée à aider les pays en voie de développement à exploiter cette source, et les efforts futurs dans ce domaine auront une importance vitale pour le succès de la deuxième Décennie du développement.

55. Nombre de représentants ont souligné le rôle important que joue l'éducation dans le long processus du développement économique et social et leur préoccupation s'est traduite dans la résolution 1355 (XLV), aux termes de laquelle le Conseil recommande à l'Assemblée générale de proclamer l'année 1970 Année internationale de l'éducation. Il faut entendre l'éducation dans son sens le plus large. Par conséquent, l'Année internationale de l'éducation devrait être célébrée non seulement par des discours et des cérémonies, mais aussi par l'élaboration de programmes d'action concertée auxquels toutes les institutions concernées apporteraient leur contribution particulière, et qui fourniraient aux Etats Membres l'occasion de concentrer leurs efforts sur les principaux objectifs

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-quatrième session, Supplément n° 5, annexe I.

<sup>2</sup> Ibid. Supplément n° 5, par. 35.

quantitatifs et qualitatifs en vue de la promotion de l'éducation.

56. La mise en valeur et l'utilisation intégrale des ressources humaines supposent non seulement qu'on dispense un enseignement et une formation professionnelle à la main-d'œuvre actuelle et en puissance et qu'on crée des possibilités d'emploi, mais aussi qu'on associe la population aux tâches qu'exige le développement. Les jeunes forment un groupe de plus en plus nombreux dans la population; aussi le Conseil s'est-il montré particulièrement conscient des possibilités que l'énergie et l'idéalisme de la jeunesse du monde entier peuvent offrir pour le progrès et la paix. Il est important que le Conseil ait proclamé la valeur de la contribution que la jeunesse peut apporter au développement et qu'il ait reconnu que les activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées doivent encourager et faciliter la participation des jeunes aux efforts déployés sur le plan international pour assurer le succès complet de la deuxième Décennie du développement.

57. Le Conseil a consacré beaucoup d'attention à la question de ses relations avec les organisations non gouvernementales et aux moyens de développer le rôle qu'elles peuvent jouer dans la réalisation des objectifs des Nations Unies. Il a adopté une résolution importante [résolution 1296 (XLIV)] qui contient des dispositions détaillées sur les arrangements futurs en matière de consultation avec ces organisations, et il a pris des dispositions pour renforcer les relations des organisations non gouvernementales, nationales et internationales, avec le Service de l'information [résolution 1297 (XLIV)].

58. Au cours de l'année, le Conseil a bénéficié d'une collaboration active du Comité administratif de coordination et du Comité du programme et de la coordination. Le Conseil est en grande partie redevable au Comité du programme et de la coordination des travaux détaillés qui lui permettent d'examiner et d'orienter les programmes, et il est redevable au Comité administratif de coordination de l'exécution des programmes. Les relations du Conseil avec ces organismes ont été stimulées et ont pris une portée nouvelle grâce aux réunions communes que le Bureau du Conseil a tenues avec ces deux comités à Bucarest, au début de juillet 1968. Ces réunions ont contribué à accroître la compréhension entre les chefs des secrétariats des organismes des Nations Unies et les représentants des gouvernements chargés de coordonner leurs activités. Le Conseil et le Comité du programme et de la coordination ont fait des progrès vers la solution des problèmes complexes posés par le programme de travail de l'ONU dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, et par ses incidences budgétaires. La planification à long terme et les priorités sont deux domaines dans lesquels le Conseil a défini les grandes lignes d'une politique d'action plus concrète pour l'an prochain. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour mettre au point un système intégré de planification, de programmation et d'élaboration des budgets, comme l'a recommandé le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Les directives contenues dans la résolution 2370 (XXII) de l'Assemblée générale, qui a

prié le Secrétaire général de lui soumettre, en 1969, une estimation prévisionnelle pour 1971, devraient hâter les progrès vers l'adoption du système intégré envisagé par le Comité *ad hoc*. Il est de simple logique, semble-t-il, que le Secrétaire général prépare ses propres propositions sur les travaux à exécuter pendant un exercice donné en tenant compte des dispositions prises par les organismes qui formulent les programmes et qu'il jouisse également d'une certaine latitude pour suggérer des adaptations et des solutions de rechange, eu égard aux possibilités financières et matérielles. Il se peut que cette nouvelle conception oblige à examiner les dispositions statutaires et institutionnelles existantes pour déterminer quels changements il y aurait lieu d'y apporter en vue de les adapter aux besoins nouveaux, en particulier dans le cadre de la deuxième Décennie du développement.

59. Au cours de l'année, les travaux du Comité administratif de coordination ont été féconds, et le Conseil a noté avec satisfaction les progrès importants réalisés en ce qui concerne certains problèmes de coordination qui étaient restés insolubles jusque-là, notamment dans le domaine de l'enseignement agricole, de l'industrie et des ordinateurs. Comme l'a suggéré le CAC, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'ajouter de nouvelles dispositions à son règlement intérieur pour faciliter le processus de coordination en assurant des consultations adéquates avec les institutions spécialisées, avant que l'Assemblée générale ne prenne une décision sur des propositions les concernant [résolution 1374 (XLV)].

60. Le Conseil a traité pour la première fois un problème de coordination résultant des efforts que fait l'ONU pour assurer la décolonisation rapide des derniers territoires non autonomes. Les représentants des institutions spécialisées et d'institutions internationales associées à l'ONU ont parlé des efforts qu'elles avaient faits; le Conseil espère fermement qu'elles continueront d'apporter leur collaboration et leur concours à l'ONU, conformément à leur mandat et à l'esprit des accords qu'elles ont conclus avec l'Organisation.

61. Tout en étant généralement satisfait des efforts déployés pour donner suite aux recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, le Conseil a dû admettre que l'application de ces recommandations est une tâche permanente pour lui comme pour d'autres organes des Nations Unies.

62. Le Conseil n'a pas beaucoup avancé dans sa recherche d'une solution des problèmes connexes que posent un calendrier des réunions trop chargé, un ordre du jour trop lourd et une documentation trop volumineuse. A la présente session, on a beaucoup parlé de ces problèmes majeurs, mais, paradoxalement, leur gravité même a empêché le Conseil de les examiner dans le temps dont il disposait. Cependant, il se propose d'y revenir dans un proche avenir, car il est indispensable de les résoudre si le Conseil veut continuer à apporter une contribution utile à la coopération internationale pour le développement.

63. Il est manifeste que les efforts entrepris à la fois au sein du Conseil et à l'extérieur ont mieux fait prendre



conscience de la nécessité et de la possibilité d'une coordination plus étroite entre les organismes des Nations Unies sur les questions de fond. L'attitude défensive de naguère, qui résultait de prétentions quant aux domaines de compétence, a fait place dans une large mesure à une attitude plus positive et plus pratique qui conduit à une pleine coopération des institutions. Il est évident que les institutions n'ont rien à perdre et beaucoup à gagner à conjuguer leurs efforts dans des domaines d'activité aussi importants que l'éducation et la formation. Cette conjonction des efforts s'impose d'autant plus que l'on a été amené à entreprendre des activités et des projets portant sur plusieurs disciplines et exigeant la participation de diverses institutions.

64. Le Conseil n'est pas responsable de l'insuffisance des résultats du processus de développement; néanmoins, il doit reviser ses méthodes de travail et y apporter tout changement de nature à augmenter sa contribution à la tâche difficile qui l'attend. En fait, toutes les méthodes de travail des organisations internationales qui s'occupent des questions économiques et sociales devront être revues pour que cet appareil devienne plus maniable et par conséquent plus efficace dans ses activités multiples et liées entre elles. Il faudra se concentrer davantage sur des domaines clés; cependant, en dernière analyse, le facteur primordial sera la volonté et la détermination politiques de tous les gouvernements d'appuyer par tous les moyens à leur disposition les décisions du Conseil et des autres

organisations qui s'occupent des questions économiques et sociales. On a pris conscience de la complexité des problèmes du développement, mais il importe de mobiliser les ressources potentielles et de les appliquer à cette entreprise commune qu'est le développement.

65. Certains signes, si faibles soient-ils, laissent présager la fin de situations politiques qui ont été dramatiques pour le monde en général et pour certains pays en particulier. Il faut espérer que les populations de ces pays seront bientôt soulagées des maux qu'elles endurent et pourront travailler avec les autres pays à la construction d'une paix durable, dans la liberté et la justice. L'autre éventualité serait trop triste, mais il faut y penser. Bien que les quelques progrès réalisés récemment dans la voie du désarmement permettent un optimisme prudent, il n'y a pas lieu de se déclarer satisfait. Le Conseil et les autres organes de l'ONU devront faire face à leurs responsabilités communes et s'efforcer d'atteindre leurs objectifs communs.

66. En terminant, le Président remercie les membres du Conseil de leur coopération, sans laquelle les résultats, assez satisfaisants, de la session n'auraient pu être obtenus.

67. Après un échange de compliments, le PRÉSIDENT prononce l'ajournement de la quarante-cinquième session du Conseil économique et social.

La séance est levée à 23 h 50.